



COMMUNE DE SAINT DESIR

CALVADOS *CANTON DE MEZIDON-CANON*

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et deux, le **mercredi 15 juin** 20 heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), régulièrement convoqué, s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Saint Désir, sous la présidence de Monsieur **TARGAT** Dany, maire de la commune de Saint-Désir

Membres présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **AUBRÉE** Annick, **BIENVENU** Stéphane, **BLIN** Pierre, **BOUDAA** Sonia, **CAREL** Karin, **COLIN** Elise, **DESHAYES** Daniel, **DUPONT** Thierry, **FAUVEL** Bruno, **GUYOMARC'H** Lise, **HIEAUX** Françoise, **HURÉ** Julie, **JOURDAIN** Jean-Claude, **LECELLIER** Stéphanie, **POULAIN** Annette, **SISSAU** Jean-Louis, **VAN DE CASTEELE** Patrick et **VERMEERSCH** Félix.

Absents :

Pouvoirs :

Date de la convocation : **08 juin 2022**

Nombre de conseillers : En exercice : **19** Présents : 19 - Votants : 19 Pouvoirs :

Secrétaire de séance : **VERMEERSCH** Félix

Monsieur le Maire ouvre la séance par l'appel des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont eu délégation de vote, il vérifie que le quorum est atteint, et profite de cet appel pour informer l'assemblée de la démission de Madame Katia ISSADOUDENE et pour présenter sa remplaçante, issue de la liste des suppléants dans l'ordre d'inscription sur la liste électorale, Madame Lise GUYOMARC'H qui est accueillie par les applaudissements des conseillers.

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal et demande à chacun des conseillers présents de l'approuver en y apposant sa signature.

Le conseil municipal désigne **VERMEERSCH** Félix comme secrétaire de la séance.

Délibération
N° 22/29

Marché de maîtrise d'œuvre des travaux du cimetière de la Pommeraye : Autorisation de signer un avenant relatif à la rémunération du maître d'œuvre à la suite de l'augmentation du montant des travaux, délibération

Monsieur TARGAT donne la parole à Monsieur DESHAYES, son adjoint aux finances et aux travaux, qui rappelle que la rémunération du maître d'œuvre correspond à un pourcentage du montant des travaux réalisés.

CM du 15 juin 2022



COMMUNE DE SAINT DESIR

Il rappelle également que par délibération du 23 février 2022, le conseil municipal a validé, après avis favorable de la commission finances et de la commission travaux, le dépassement du montant de base du cahier des charges de 60 000 €HT initiaux à 119 040,00 € HT.

La rémunération du maitre d'œuvre ZENOBIA correspondait à 16,41% du montant prévisionnel initial, soit 9 850,00 € HT. Il présente aujourd'hui un avenant pour mettre à jour sa rémunération. Si l'enveloppe financière des travaux a augmenté de 59 040 € HT, le nouveau taux de rémunération proposé est de 15,60 % au lieu de 16,41 %.

Le montant total du marché de maitrise d'œuvre est maintenant de 18 570,24 € HT soit 22 284,28 € TTC.

Monsieur DESHAYES rappelle que les travaux sont inscrits au budget 2022 chapitre 21.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur DESHAYES et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son 1^{er} adjoint Monsieur DESHAYES, à signer l'avenant N°1 du marché de maitrise d'œuvre pour l'extension et la requalification paysagère du cimetière de la Pommeraye.

Délibération
N° 22/30

Autorisation de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'installation d'un poteau de défense incendie route du Pré d'Auge, délibération

Monsieur le Maire rappelle les obligations de la commune en matière de défense contre l'incendie définies dans le Règlement Départemental de Défense Contre l'Incendie arrêté le 09 février 2017 par le Préfet du Calvados :

- Identification des risques et des besoins en eau.
- Fixer la liste des points d'eau et rédiger un arrêté communal de DECI.
- Elaboration d'un Schéma communal de DECI (Programmation des travaux pour l'amélioration de la couverture incendie)
- Vérifier et entretenir l'ensemble des Point d'Eau Incendie (PEI)
- Collecter les caractéristiques techniques de l'ensemble des PEI privés implantés sur le territoire de la commune
- Communiquer au SDIS toutes informations concernant la DECI (créations, débits, pressions, indisponibilités...)



COMMUNE DE SAINT DESIR

Il donne la parole à Monsieur DESHAYES qui rappelle que dans le cadre de la défense incendie de la commune, il est prévu d'installer un poteau incendie route du Pré d'Auge. Le montant du devis établi par VEOLIA est de 4 753.77 € HT, soit 5 704.52 € TTC.

Une demande d'aide peut être déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR. Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de déposer une demande de subvention à hauteur de 30% du montant du projet soit 1 711,36 € TTC.

Le projet a été inscrit au budget 2022 au compte 21568.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son adjoint aux finances à déposer la demande de subvention et de signer tous les documents y afférents.

Délibération
N° 22/31

Autorisation de déposer une demande de fonds de concours à la CALN pour l'installation d'un poteau de défense incendie route du Pré d'Auge, délibération

Monsieur le Maire rappelle les obligations de la commune en matière de défense contre l'incendie définies dans le Règlement Départemental de Défense Contre l'Incendie arrêté le 09 février 2017 par le Préfet du Calvados :

- Identification des risques et des besoins en eau.
- Fixer la liste des points d'eau et rédiger un arrêté communal de DECI.
- Elaboration d'un Schéma communal de DECI (Programmation des travaux pour l'amélioration de la couverture incendie)
- Vérifier et entretenir l'ensemble des Point d'Eau Incendie (PEI)
- Collecter les caractéristiques techniques de l'ensemble des PEI privés implantés sur le territoire de la commune
- Communiquer au SDIS toutes informations concernant la DECI (créations, débits, pressions, indisponibilités...)

Il donne la parole à Monsieur DESHAYES qui rappelle que dans le cadre de la défense incendie de la commune, il est prévu d'installer un poteau incendie route du Pré d'Auge. Le montant du devis établi par VEOLIA est de 4 753.77 € HT, soit 5 704.52 € TTC. Monsieur DESHAYES informe l'assemblée qu'une demande de fonds de concours à hauteur de 20% peut être déposée auprès de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, soit 1140,90 € TTC

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de déposer une demande de fonds de concours.



COMMUNE DE SAINT DESIR

Le projet a été inscrit au budget 2022 au compte 21568.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son adjoint aux finances à déposer la demande de fonds de concours auprès de la CALN et de signer tous les documents y afférents

Délibération
N° 22/32

Autorisation de verser une subvention de fonctionnement pour un élève de la commune inscrit au Bâtiment CFA Normandie, délibération

Monsieur TARGAT donne la parole à Monsieur DESHAYES qui rappelle que la somme de 25 000 € a été inscrite au budget 2022 au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations ». Sur ce montant, 10 325.90 € ont déjà été attribués à des associations nommées dans le budget.

Depuis, la commune a reçu une demande de subvention du Bâtiment CFA Normandie pour un élève résidant à Saint-Désir. Monsieur DESHAYES propose que, comme chaque année, la commune verse une subvention de 82 €.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur DESHAYES et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son 1^{er} adjoint Monsieur DESHAYES, à verser une subvention de 82 € au Bâtiment CFA Normandie.

Délibération
N° 22/33

Modification du nom du chemin rural dit du Petit Lieu, délibération

Monsieur TARGAT donne la parole à Monsieur VEERMERSCH qui explique l'intérêt de modifier l'appellation du chemin rural dit du Petit Lieu, situé entre le chemin de Manerbe et le chemin de la Mission. En effet, ce nom de « Petit lieu est présent à divers endroits de la commune et ce petit chemin est bien difficile à localiser. Après quelques recherches, il propose, pour ce chemin bordé de fleurs, le nom de « chemin de Panacée » en référence à la déesse grecque Panacée qui guérit par les plantes.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur VERMEERSCH et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son 1^{er} adjoint Monsieur DESHAYES



COMMUNE DE SAINT DESIR

à effectuer toutes les démarches pour modifier le nom du chemin dit du Petit Lieu en chemin de Panacée et signer tous les documents y afférents.

Constitution du Jury d'assise 2023 : tirage au sort de la liste préparatoire

Articles 261 du Code de procédure pénale : Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit, et les personnes n'ayant pas leur domicile ou résidence principale dans le ressort de la cour d'assises, c'est-à-dire le département.

Monsieur TARGAT explique que depuis la réforme de la gestion de la liste électorale, il n'est plus matériellement possible d'effectuer un tirage au sort manuel à partir de la liste générale des électeurs car celle-ci ne comporte plus de numéro d'inscription général. Celui-ci a été remplacé par un Identifiant National d'Electeur, numéro unique et gardé à vie.

Pour effectuer un tirage au sort sur la liste générale, il est nécessaire maintenant d'utiliser le logiciel de gestion de la population qui permet de réaliser un tirage au sort équitable sur une liste à jour.

L'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 fixe à « un » le nombre de jurés pour la commune de Saint Désir. Trois noms sont donc tirés au sort à partir du numéro d'inscription sur la liste électorale générale.

Monsieur le maire présente la liste des 3 personnes inscrites sur la liste électorale tirées au sort ce matin par le logiciel Berger Levrault en sa présence et celle de ses adjoints Annick AUBRÉE, Karin CAREL et Daniel DESHAYES et des agents du secrétariat.

3 noms ont été tirés au sort, les personnes concernées recevront un courrier pour en être informées.



COMMUNE DE SAINT DESIR

Point sur l'avancée des travaux 2022

Monsieur TARGAT donne la parole à son 1er adjoint Daniel DESHAYES, délégué aux finances, aux ressources humaines et aux travaux.

Il présente ce soir un reportage photo des travaux du stade. Travaux arrêtés depuis 23 jours ouverts à cause des grosses pluies tombées ces dernières semaines que la terre argileuse n'arrive pas à absorber. Il faudrait 15 jours sans pluie pour pouvoir reprendre.

Il fait ensuite un point sur l'avancée des travaux du cimetière de la Pommeraye ainsi que de l'église (porche, vitraux et croix hosannière).

Il informe le conseil sur l'achat d'une nouvelle tondeuse autoportée et sur le changement des portes des logements de l'école qui sera réalisé par l'entreprise La SEEL de Saint-Désir.

Compte-rendu des activités de la CALN

Monsieur TARGAT fait un compte-rendu de l'activité du service aménagement du territoire de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

Monsieur BLIN fait un compte-rendu de l'activité du service développement économique de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

Monsieur Jean-Claude JOURDAIN fait un compte-rendu de l'activité du Syndicat Mixte d'Adduction de l'Eau Potable du Plateau Ouest de Lisieux.

Questions Diverses

Monsieur Patrick VAN de CASTEELE demande des informations sur les suites données à l'effondrement du plafond de la salle de motricité de l'école. Il est rappelé que deux enfants étaient présentes au moment de l'incident et qu'elles ont été blessées par des morceaux de plafond. L'entreprise CAEN aménagement, successeur de l'entreprise qui a fait les travaux il y a plus de 10 ans a reconnu sa responsabilité et a effectué la réparation.

Karine CAREL fait un compte-rendu de la visite à EMDEN.

Elle rappelle les deux rendez-vous importants en juillet lorsque les jeunes vont venir tenir le camp dans la cour de l'école :



COMMUNE DE SAINT DESIR

- Le 29 juillet : soirée des bougies au cimetière militaire allemand
- Le 30 juillet : soirée choucroute sur le camp

Fin du conseil municipal :

La date du prochain conseil : 20 juillet 2022

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
Annick AUBRÉE		Françoise HIEAUX	
Stéphane BIENVENU		Julie HURÉ	
Pierre BLIN		Jean-Claude JOURDAIN	
Sonia BOUDAA		Stéphanie LECELLIER	
Karin CAREL		Annette POULAIN	
Elise COLIN		Jean-Louis SISSAU	
Daniel DESHAYES		Dany TARGAT	
Thierry DUPONT		Patrick VAN DE CASTEELE	
Bruno FAUVEL		Félix VERMEERSCH	
Lise GUYOMARC'H			